

LE MAIRE DE VAL DE BRIEY

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,
VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 541-2 et 541-3,
VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L. 511-1 et suivants et L. 129-1 à 7,
VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 1331-26 à 29 et L. 1311-4,
VU les arrêtés préfectoraux en date des 28 juin 2016 et 23 août 2016 portant création de la commune nouvelle du Val de Briey,
VU la délibération du conseil municipal du Val de Briey en date du 27 juillet 2020 donnant délégation au Maire du Val de Briey,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer les tarifs municipaux généraux pour l'année 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les tarifs municipaux des droits de place et de stationnement, sont fixés comme suit :

DROITS DE PLACE ET STATIONNEMENT	BRIEY	MANCE	MANCIEULLES
Fêtes patronales et foires, baraques et manèges (par mètre carré utilisé)	3 €	Gratuité	Gratuité
Emplacement, rue Robert Schuman, pour les caravanes des forains de la Fête de Pentecôte (par caravane, comprenant la fourniture de l'eau et de l'électricité)	30 €	/	/
Cirques de moins de 250 m² :			
➤ Emplacement par jour de spectacle.....	50 €		
➤ Caution.....	50 €		
Cirques de 250 à 600 m² :			
➤ Emplacement par jour de spectacle.....	250 €	Gratuité	Gratuité
➤ Caution.....	250 €		
Cirques de plus de 600 m² :			
➤ Emplacement par jour de spectacle.....	500 €		
➤ Caution.....	500 €		
Branchement EDF – cirques et autres spectacles.....	200 €	/	/
Marchands ambulants			
➤ La journée.....	40 €	Gratuité	Gratuité
➤ La demi-journée.....	20 €		
Marchands ambulants – Avenue du Roi de Rome			
➤ La demi-journée.....	5 €	/	/
Camion vente (outillage, meubles.....)	150 €	Gratuité	Gratuité
Brocante / vide grenier			
➤ Emplacement de 5 mètres linéaires.....	5 €	5 €	5 €
➤ Emplacement de 3 mètres linéaires pour les enfants jusqu'à 16 ans.....	3 €	3 €	3 €
➤ Emplacement de 3 m. linéaires pour les enfants Valdobriotins jusqu'à 16 ans.....	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Bourse aux jouets			
➤ Emplacement de 2 mètres linéaires.....	1,50 €	/	/
Marché du Terroir			
➤ Emplacement sans électricité.....	Montant forfaitaire 10 €	Montant forfaitaire 10 €	Montant forfaitaire 10 €
➤ Emplacement avec électricité.....	15 €	15 €	15 €

ARTICLE 2 : Les tarifs municipaux des occupations du domaine public sont fixés comme suit :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	BRIEY	MANCE	MANCIEULLES
➤ Implantation de terrasses devant cafés, restaurants ou hôtels dans les limites autorisées : redevance périodique par m ² et par an	10 €	10 €	10 €
➤ Implantation d'étalages devant commerces dans les limites autorisées : redevance périodique par m ² et par an	5 €	5 €	5 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	BRIEY	MANCE	MANCIEULLES
➤ Installation d'un échafaudage : par m ² et par semaine.....	3 €	3 €	3 €
➤ Dépôt de terre, gravats, matériaux divers : par m ² et par semaine.....	55 €	55 €	55 €
➤ Emprise sur le domaine public avec une palissade de chantier : par m ² et par mois.....	10 €	10 €	10 €
➤ Dépôt de benne pour gravats : par unité et par jour.....	15 €	15 €	15 €
➤ Neutralisation de place de stationnement : par place et par jour.....	10 €	10 €	10 €
➤ Coffret relais postal : par coffret et par an.....	20 €	20 €	20 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – CABLE OPERATEUR	BRIEY	MANCE	MANCIEULLES
Occupation du domaine public routier			
➤ Occupation du sous-sol : par kilomètre et par artère (l'emprise des supports des artères ne donne pas lieu à redevance).....	30 €	30 €	30 €
➤ Dans les autres cas : par kilomètre et par artère (l'emprise des supports des artères ne donne pas lieu à redevance).....	40 €	40 €	40 €
➤ Installations autres que les stations radioélectriques : par mètre carré au sol.....	20 €	20 €	20 €
Occupation du domaine public non routier			
➤ Utilisation du sol ou du sous-sol : par kilomètre et par artère.....	1 000 €	1 000 €	1 000 €
➤ Dans les autres cas : par kilomètre et par artère.....	1 000 €	1 000 €	1 000 €
➤ Installations autres que les stations radioélectriques : par mètre carré au sol.....	700 €	700 €	700 €

ARTICLE 3 : Les tarifs municipaux applicables en cas de de sinistre nécessitant l'intervention des Services du Val de Briey sont fixés comme suit :

PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE VAL DE BRIEY	TARIFS EN VIGUEUR
➤ Heures de personnel.....	30 €/heure d'intervention

ARTICLE 4 : Les tarifs municipaux applicables en cas de substitution du Maire de Val de Briey et des maires délégués des communes déléguée, dans le cadre de leurs pouvoirs de police, aux frais des propriétaires défaillants sont fixés comme suit :

PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE VAL DE BRIEY	TARIFS EN VIGUEUR
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Heures de personnel..... ➤ Mise en place de barrières métalliques..... ➤ Mise en œuvre de matériels..... 	30 €/heure d'intervention 10 €/barrière/jour Frais réels

ARTICLE 5 : Les tarifs municipaux des prestations diverses proposées par les Bibliothèque/Médiathèque sont fixés comme suit :

PRESTATIONS CONCERNEES	BRIEY	MANCE	MANCIEULLES
MEDIATHEQUE / BIBLIOTHEQUE :			
<u>Droits d'inscriptions :</u>			
➤ Pour tout public.....	Gratuité		Gratuité
<u>DVD :</u>		/	
Forfait remplacement par DVD abîmé ou perdu.....	30 €		30 €
<u>JEU VIDEO :</u>			
Forfait remplacement par jeu vidéo abîmé ou perdu.....	45 €		45 €


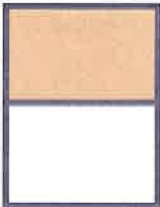


ARTICLE 6 : Les tarifs des prestations proposées par les services ACCUEIL des mairies déléguées de de MANCE et MANCIEULLES sont fixés comme suit :

PRESTATIONS EFFECTUEES PAR L'ACCUEIL DE LA MAIRIE DELEGUEE DE MANCIEULLES	TARIFS EN VIGUEUR
<u>Vente de l'ouvrage Chroniques manceulloses (O. CORTESI)</u>	
➤ Retrait en Mairie.....	30 €
➤ Envoi par la Poste.....	35 €

ARTICLE 7 : Les tarifs municipaux des prestations funéraires sont fixés comme suit :

PRESTATIONS CONCERNEES	BRIEY	MANCE	MANCIEULLES
Concession trentenaire dans les cimetières municipaux	200 €	/	54 €
Concession cinquantenaire	/	/	108 €
Concession perpétuelle	/	220 €	/
Concession trentenaire pour caveau de 1m ² recevant une ou plusieurs urnes au Cimetière de l'Est	80 €	/	/
Concession trentenaire pour une cave-urne recevant une ou plusieurs urnes au Cimetière de l'Est	80 €	/	/
Case trentenaire dans un columbarium	1 100 €	/	/
Case cinquantenaire dans un columbarium	/	1 300 €	2 015 €
Taux des vacations funéraires perçues par les service de Police	20 €	/	/

ARTICLE 8 : Le tarif des insertions publicitaires à caractère commercial dans le bulletin municipal du Val de Briey est fixé comme suit :

FORMAT		TARIFS / NUMERO
1 page 21 X 29,7 cm		1 000 € HT
1/2 page 21 X 14,85 cm		500 € HT
1/4 page 10,5 X 14,85 cm		250 € HT
1/8 page 10,5 X 7,5 cm		100 € HT

ARTICLE 9 : Les tarifs municipaux des locations des salles municipales pour les communes déléguées de BRIEY et de MANCE sont fixés comme suit :

COMMUNE DELEGUEE DE BRIEY – CENTRE AERE

CATEGORIES D'USAGERS	OBJET DE LA DEMANDE	COUT DE LA PRESTATION
ASSOCIATIONS VAL DE BRIEY	Première réunion	Forfait 40 €
	Soirée dansante / fête annuelle	Forfait 40 €
	2 ^{ème} location et suivantes	400 € charges comprises
	Location de la vaisselle	4 € par couvert complet
PARTICULIERS	Fêtes familiales et réunions organisées par des habitants de VAL DE BRIEY	400 € charges comprises
	Fêtes familiales et réunions organisées par des personnes extérieures à VAL DE BRIEY	550 € charges comprises
	Location de la vaisselle	4 € par couvert complet
ORGANISMES PRIVES AGREES DE FORMATION	Par jour de formation	150 € charges comprises
SOCIETES / ENTREPRISES VAL DE BRIEY	Réunion	GRATUIT
SOCIETES /ENTREPRISES EXTERIEURES A VAL DE BRIEY	Réunion	300 € charges comprises
PERSONNEL COMMUNAL ET CONSEIL MUNICIPAL	Evènement familial	Forfait 40 €

PRESTATIONS LIEES A LA LOCATION DU CENTRE AERE	TARIFS EN VIGUEUR
Remboursement des tables détériorées au Centre Aéré René Batani.....	150 euros par table
Remboursement de vaisselle cassée :	
➤ Assiette plate	2 euros
➤ Assiette creuse	2 euros
➤ Assiette à dessert	2 euros
➤ Tasse à café	2 euros
➤ Soucoupe à café	2 euros
➤ Cuillère à café	1 euro
➤ Fourchette.....	1 euro
➤ Couteau	1 euro
➤ Couteau à pain	2 euros
➤ Verre à eau.....	1 euro
➤ Verre à vin	1 euro
➤ Verre à jus de fruit	1 euro
➤ Flûte à champagne	1 euro
➤ Plat sabot	5 euros
➤ Plat ovale – petit	5 euros
➤ Plat ovale – grand	5 euros
➤ Plateau	5 euros
➤ Saladier verre	5 euros
➤ Coupelle à dessert	2 euros
➤ Carafe inox	5 euros
➤ Carafe verre	2 euros
➤ Pot isotherme à pompe	25 euros
➤ Légumier	5 euros
➤ Corbeille à pain	3 euros

COMMUNE DELEGUEE DE BRIEY - Grands Salons de la MAIRIE

CATEGORIES D'USAGERS	OBJET DE LA DEMANDE	COUT DE LA PRESTATION
ASSOCIATIONS VAL DE BRIEY	Première réunion	Forfait 40 €
	2 ^{ème} location et suivantes	200 € charges comprises
	Vin d'honneur (1/2 journée)	150 € charges comprises
PARTICULIERS	Fêtes familiales et réunions organisées par des habitants de VAL DE BRIEY	200 € charges comprises
	Fêtes familiales et réunions organisées par des personnes extérieures à VAL DE BRIEY	300 € charges comprises
	Vin d'honneur (1/2 journée)	150 € charges comprises
	Réunion	150 € charges comprises
SERVICES PUBLICS	Permanences / réunions Journées de formation	GRATUIT
ORGANISMES PRIVES AGREES DE FORMATION	Par jour de formation	150 € charges comprises
SOCIETES/ENTREPRISES VAL DE BRIEY	Réunion	GRATUIT
SOCIETES/ENTREPRISES EXTERIEURES A VAL DE BRIEY	Réunion	300 € charges comprises
PERSONNEL COMMUNAL ET CONSEIL MUNICIPAL	Evènement familial	Forfait 40 €

COMMUNE DELEGUEE DE BRIEY – Salle d'attente et Salon des mariages de la MAIRIE

CATEGORIES D'USAGERS	OBJET DE LA DEMANDE	COUT DE LA PRESTATION
ASSOCIATIONS VAL DE BRIEY	Réunions	GRATUIT
SERVICES PUBLICS	Permanences / réunions Journées de formation	GRATUIT
ORGANISMES PRIVES AGREES DE FORMATION	Par jour de formation	Salle d'attente 50 € la journée / 25 € la demi-journée Salon des mariages 70 € la journée / 35 € la demi-journée
SOCIETES/ENTREPRISES VAL DE BRIEY	Réunion	GRATUIT

COMMUNE DELEGUEE DE BRIEY – SALLE DES ASSOCIATIONS et SALLE DE L'ECOLE Jacques PREVERT
Occupation soumise à la rédaction d'une CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX

CATEGORIES D'USAGERS	OBJET DE LA DEMANDE	COUT DE LA PRESTATION
ASSOCIATIONS et INTERVENANTS	Activités rémunérées par les adhérents et participants	10 € / heure / mois

COMMUNE DELEGUEE DE BRIEY – FOYER EMILE GENTIL

(Samedi et dimanche jusqu'à 19h au plus tard)

CATEGORIES D'USAGERS	OBJET DE LA DEMANDE	COUT DE LA PRESTATION
FAMILLES VAL DE BRIEY	Fêtes familiales	200 € charges comprises
ASSOCIATIONS VAL DE BRIEY	Réunion	Forfait 40 €
PERSONNEL COMMUNAL ET CONSEIL MUNICIPAL	Evènement familial	Forfait 40 €

COMMUNE DELEGUEE DE MANCE – Salle du COUARAIL

Période	Salle avec cuisine Traiteur ou confectionné sur place		Option vaisselle
	Avec chauffage Octobre à mai	Sans chauffage Juin à septembre	
HABITANTS VAL DE BRIEY	150 €	100 €	Forfait 50 €
PERSONNEL COMMUNAL ET CONSEIL MUNICIPAL	150 €	100 €	Forfait 50 €
EXTERIEURS VAL DE BRIEY	200 €	150 €	Forfait 50 €
ASSOCIATIONS VAL DE BRIEY	Gratuité		
Réduction	20 % si location des deux salles : Couarail + Maison pour tous		

COMMUNE DELEGUEE DE MANCE – MAISON POUR TOUS

Période	Salle avec cuisine Traiteur ou confectionné sur place		Option vaisselle
	Avec chauffage Octobre à mai	Sans chauffage Juin à septembre	
HABITANTS VAL DE BRIEY	200 €	160 €	Forfait 75 €
PERSONNEL COMMUNAL ET CONSEIL MUNICIPAL	200 €	160 €	Forfait 75 €
EXTERIEURS VAL DE BRIEY	250 euros	200 euros	Forfait 75 €
ASSOCIATIONS VAL DE BRIEY	Gratuité		
Réduction	20 % si location des deux salles : Couarail + Maison pour tous		

ARTICLE 10 : Les tarifs municipaux des locations des salles municipales pour la commune déléguée de **MANCIELLES**, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024 sont fixés comme suit :

COMMUNE DELEGUEE DE MANCIELLES – SALLE SAINT PIERREMONT

SALLE DE SPECTACLE – rez-de-chaussée – Location week-end (du vendredi 15h au lundi 9h)

	Salle	Cuisine	Hall et bars	Charges	Total	Cautions	
						nettoyage	dégâts
PARTICULIERS VAL DE BRIEY	300 €	110 €	110 €	200 €	720 €	350 €	350 €
PARTICULIERS EXTERIEURS	740 €	110 €	110 €	200 €	1 160 €	350 €	350 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ECOLES VAL DE BRIEY	500 €	110 €	110 €	200 €	920 €	350 €	350 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ECOLES EXTERIEURES	740 €	110 €	110 €	200 €	1 160 €	350 €	350 €

SALLE DE SPECTACLE – rez-de-chaussée – Location à la journée en semaine

	Salle	Cautions	
		nettoyage	dégâts
PARTICULIERS VAL DE BRIEY	360 €	350 €	350 €
PARTICULIERS EXTERIEURS	530 €	350 €	350 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ECOLES VAL DE BRIEY	360 €	350 €	350 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ECOLES EXTERIEURS	530 €	350 €	350 €

SALLE 1^{er} ETAGE - Location week-end (du vendredi 15h au lundi 9h)

	Salle	Cuisine	Charges	Total	Cautions	
					nettoyage	dégâts
PARTICULIERS VAL DE BRIEY	300 €	110 €	110 €	520 €	100 €	150 €
PARTICULIERS EXTERIEURS	380 €	110 €	110 €	600 €	100 €	150 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ECOLES VAL DE BRIEY	300 €	110 €	110 €	520 €	100 €	150 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ECOLES EXTERIEURS	380 €	110 €	110 €	600 €	100 €	150 €

HALL et BARS

	Hall et bars	Cuisine	Charges	Total	Cautions	
					nettoyage	dégâts
PARTICULIERS VAL DE BRIEY	110 €	110 €	110 €	330 €	110 €	160 €
PARTICULIERS EXTERIEURS	110 €	110 €	110 €	330 €	110 €	160 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ECOLES VAL DE BRIEY	110 €	110 €	110 €	330 €	110 €	160 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ECOLES EXTERIEURES	110 €	110 €	110 €	330 €	110 €	160 €

ARTICLE 11 : Les tarifs municipaux des locations des salles municipales pour la commune déléguée de **MANCIELLES**, **pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024** sont fixés comme suit :

COMMUNE DELEGUEE DE MANCIELLES – SALLE SAINT PIERREMONT

SALLE DE SPECTACLE – rez-de-chaussée – Location week-end (du vendredi 15h au lundi 9h)

	Salle	Cuisine	Hall et bars	Charges	Total	Cautions	
						nettoyage	dégâts
PARTICULIERS VAL DE BRIEY	400 €	110 €	110 €	300 €	920 €	350 €	350 €
PARTICULIERS EXTERIEURS	900 €	110 €	110 €	300 €	1420 €	350 €	350 €
ASSOCIATIONS, ECOLES VAL DE BRIEY	500 €	110 €	110 €	300 €	1 020 €	350 €	350 €
ENTREPRISES VAL DE BRIEY	600 €	110 €	110 €	300 €	1 020 €	350 €	350 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ECOLES EXTERIEURES	840 €	110 €	110 €	300 €	1 360 €	350 €	350 €

SALLE DE SPECTACLE – rez-de-chaussée – Location à la journée en semaine

	Salle	Cautions	
		nettoyage	dégâts
PARTICULIERS VAL DE BRIEY	360 €	350 €	350 €
PARTICULIERS EXTERIEURS	530 €	350 €	350 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ECOLES VAL DE BRIEY	360 €	350 €	350 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ECOLES EXTERIEURS	530 €	350 €	350 €

SALLE 1^{er} ETAGE – Location week-end (du vendredi 15h au lundi 9h)

	Salle	Cuisine	Charges	Total	Cautions	
					nettoyage	dégâts
PARTICULIERS VAL DE BRIEY	300 €	110 €	110 €	520 €	100 €	150 €
PARTICULIERS EXTERIEURS	380 €	110 €	110 €	600 €	100 €	150 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ECOLES VAL DE BRIEY	300 €	110 €	110 €	520 €	100 €	150 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ECOLES EXTERIEURS	380 €	110 €	110 €	600 €	100 €	150 €

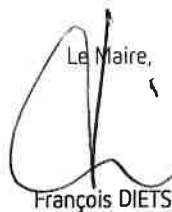
HALL et BARS

	Hall et bars	Cuisine	Charges	Total	Cautions	
					nettoyage	dégâts
PARTICULIERS VAL DE BRIEY	110 €	110 €	110 €	330 €	110 €	160 €
PARTICULIERS EXTERIEURS	110 €	110 €	110 €	330 €	110 €	160 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ECOLES VAL DE BRIEY	110 €	110 €	110 €	330 €	110 €	160 €
ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, ECOLES EXTERIEURES	110 €	110 €	110 €	330 €	110 €	160 €

ARTICLE 12 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 13 : Le présent arrêté sera transmis au Contrôle de Légalité, à Monsieur le Trésorier et transcrit au registre des actes administratifs de VAL DE BRIEY.

VAL DE BRIEY, le 14 décembre 2023

Le Maire,

François DIETSCH.

